

**CRTE BRETAGNE**  
**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU**  
**16 JANVIER 2021**

L'Assemblée générale ordinaire se tient le 16 décembre 2021 au siège du CRTE de Bretagne : 5 rue Waldeck Rousseau – 56100 LORIENT

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du Comité Régional de Tourisme Equestre pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2021,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2021,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2022,
- Point n° 4 – Questions diverses.

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du Comité Régional de Tourisme Equestre et sur le site de vote électronique.

**Participation des votants :**

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	184	417
Nombre de votants	54	171

**Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :**

Vote n° 1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2021

	Nombre de voix	Pourcentage
Oui	149	87,13 %
Non	4	2,34 %
Vote blanc	18	10,53 %

Vote n° 2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2021

	Nombre de voix	Pourcentage
Oui	149	87,13 %
Non	4	2,34 %
Vote blanc	18	10,53 %

Vote n° 3 – J'approuve le budget prévisionnel 2022

	Nombre de voix	Pourcentage
Oui	148	86,55%
Non	5	2,92%
Vote blanc	18	10,53%

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Christian BOYER  
Président du CRTE BRETAGNE



Gilles PENFORNIS  
Secrétaire Général du CRTE BRETAGNE

